gouverneur en conseil, sur la recommandation du conseil de l'Instruction publique. Ils doivent visiter leurs écoles au moins une fois par année.

11. Qui peut encore visiter les écoles ?

Outre les inspecteurs, les commissaires et plusieurs autres personnes mentionnées dans la loi, les prêtres catholiques peuvent visiter les écoles des municipalités où ils résident, et c'est à eux seuls que revient le droit de choisir les livres qui ont rapport à la religion et à la morale, pour l'usage des enfants des écoles catholiques.

12. A quelle condition doit se soumettre celui qui désire enseigner ?

Celui qui désire enseigner doit subir un examen devant un bureau d'examinateurs, pour obtenir son brevet de capacité.

13. Combien y a-t-il de sortes de brevets ?

Trois sortes : 1o pour écoles élémentaires, 2o pour écoles modèles, 3o pour académies.

CHAPITRE IV

Diocèse de Valleyfield

1. Quel est le chef visible de toute l'Eglise ?

Notre Saint-Père le Pape qui, en ce moment, s'appelle Léon XIII ; il est évêque de Rome et y réside.

2. En combien de provinces ecclésiastiques se divise la province civile de Québec ?